

ASSEMBLEE GENERALE

ONZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Judi 14 février 1957.
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

	Page
Discussion de procédure.....	1155
Point 22 de l'ordre du jour:	
Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive	
Rapport de la Première Commission.....	1155

Président: le prince WAN WAITHAYAKON
(Thaïlande).

Discussion de procédure

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je voudrais savoir si, se fondant sur l'article 68 du règlement intérieur, des représentants ont proposé de discuter l'un ou l'autre des deux rapports de la Première Commission qui sont devant l'Assemblée générale [A/3514; A/3537]. Si tel n'est pas le cas, les interventions seront limitées aux explications de vote et, à ce propos, je me permettrai de demander à nouveau aux représentants de respecter la pratique établie et de limiter leurs interventions à une dizaine de minutes.

2. Je dois préciser que le rapport de la Première Commission sur le point 62 de l'ordre du jour (Question algérienne) [A/3537] ne sera pas examiné avant la prochaine séance, certaines délégations m'ayant fait part de leur désir de disposer d'un peu plus de temps pour mener des consultations et tenter de rédiger un projet de résolution qui ait quelque chance de recueillir la majorité des deux tiers au sein de l'Assemblée. C'est pourquoi un délai sera accordé à ces délégations.

3. **M. ZEINEDDINE** (Syrie) [*traduit de l'anglais*]: Si j'ai bien compris la déclaration que le Président a faite au sujet de la reprise du débat sur l'un ou l'autre des deux points, c'est maintenant que nous devrions demander que le débat sur la question algérienne reprenne, bien que la question ne doive être discutée qu'à la prochaine séance. Notre demande sera-t-elle recevable si, à la prochaine séance, nous estimons qu'il est nécessaire de reprendre le débat en invoquant l'article 68 du règlement intérieur? Dans l'affirmative, je n'ai rien à ajouter pour le moment; sinon, je me verrai obligé de présenter une motion.

4. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): A mon avis, l'article 68 pourra être invoqué à la prochaine séance. Voici comment je conçois la situation: ou bien les délégations intéressées réussiront à rédiger un projet de résolution satisfaisant, c'est-à-dire un projet de résolution que l'Assemblée adoptera, ou bien elles n'y parviendront pas et se présenteront à la prochaine séance sans avoir obtenu de résultat. Si, comme nous

le souhaitons tous, elles réussissent, je ne pense pas qu'elles demandent un débat. Si, au contraire, elles ne parviennent pas à rédiger un projet de résolution, il sera parfaitement loisible au représentant de la Syrie de se prévaloir de l'article 68.

5. **M. ZEINEDDINE** (Syrie) [*traduit de l'anglais*]: La situation me paraît claire. J'espère qu'un accord pourra intervenir et qu'ainsi nous n'aurons pas à reprendre le débat. Mais, le cas échéant, nous serons admis demain à demander la réouverture de la discussion.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements: conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/3514)

M. Matsch (Autriche), rapporteur de la Première Commission, présente le rapport de cette commission (A/3514) et ajoute ce qui suit.

6. **M. MATSCH** (Autriche) [Rapporteur de la Première Commission] (*traduit de l'anglais*): Lors de la discussion de ce problème complexe au sein de la Première Commission les représentants des grandes puissances ont affirmé à nouveau la volonté de leurs gouvernements de poursuivre leurs efforts en vue de réaliser le désarmement. Cette bonne volonté déclarée constituée en elle-même un fait encourageant. L'obtention d'un accord sur les questions du désarmement dépend avant tout des grandes puissances. De nombreux représentants ont indiqué que, après 10 ans de délibérations, l'opinion mondiale est de plus en plus consciente que le moment est venu d'avancer dans la voie d'une solution du problème du désarmement.

7. Certains représentants ont déclaré au cours du débat qu'à l'heure actuelle l'ampleur des armements, la course aux armements et l'introduction d'armes nouvelles de destruction massive toujours plus terribles non seulement reflétaient les tensions mondiales et en procédaient, mais contribuaient à les susciter.

8. Les opinions exprimées au cours du débat ont divergé: d'aucuns pensent qu'il faut attendre que la situation politique se soit éclaircie avant d'entreprendre un effort constructif vers un désarmement plus important, d'autres que le climat politique s'assainira si l'on commence par s'entendre sur le désarmement.

9. Nombre de représentants qui ont pris part à la discussion ont estimé qu'il convenait de procéder au désarmement, autant que faire se peut, dans les conditions politiques actuelles. Le débat a aussi montré que l'on s'accordait largement à reconnaître que des résul-

tats, même partiels, qui contribueraient à rétablir la confiance, faciliteraient le désarmement général.

10. Selon les déclarations faites à la Première Commission, on a pu constater que des progrès ont été réalisés dans les domaines ci-après : niveau auquel les forces armées des grandes puissances devraient être ramenées lors de la première phase du désarmement ; objectif du désarmement nucléaire, qui est d'empêcher une course générale aux armements nucléaires, ainsi que de protéger la santé humaine contre les dangers de la radio-activité. Il est manifeste, en outre, que les grandes puissances reconnaissent maintenant qu'un système de contrôle international strict et efficace devrait être établi afin de pouvoir assurer le contrôle ainsi que l'application des obligations qu'elles assument en matière de désarmement. Enfin, il existe une possibilité de rapprochement sur la question de l'inspection aérienne commune dans une région donnée, qui viendrait se greffer sur un système accepté d'unités des forces terrestres qui seraient stationnées dans les principaux centres de trafic pour servir de garantie contre les attaques par surprise.

11. Il convient de noter que, cette fois-ci, de nombreux représentants ont exprimé, devant la Première Commission, leur profonde inquiétude des effets possibles de la radio-activité sur la santé, à la suite des explosions nucléaires expérimentales. C'est là un problème qui mérite une attention soutenue et appelle l'adoption de garanties. On a fait état, au cours du débat, des opinions divergentes des savants sur les effets des retombées radio-actives qui ne laissent pas d'être troublantes. Personne ne peut dire avec certitude quels seront, en fin de compte, les effets des dépôts radio-actifs toujours croissants sur les générations futures. Il semble que tout le monde désire qu'il soit mis fin aux explosions nucléaires expérimentales.

12. Des représentants des petites nations ont exprimé l'espoir que la conscience des dangers terrifiants qui menacent aujourd'hui le monde incitera toutes les nations, et tout spécialement celles qui ont des responsabilités particulières dans ce domaine, à redoubler d'efforts pour consolider la paix.

13. En recommandant à l'Assemblée générale la résolution adoptée par la Première Commission [A/3514], permettez-moi d'exprimer l'espoir que la Commission du désarmement et son Sous-Comité pourront s'entendre sur les termes d'un accord et répondre ainsi aux vœux de l'humanité.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Première Commission.

14. M. GEORGES-PICOT (France) : C'est la onzième fois que notre assemblée traite du problème du désarmement. Lorsque, voici 11 ans, elle a entamé l'étude de cette question, un seul pays possédait des engins de destruction massive, et en très faible quantité. Aujourd'hui, les stocks de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène ont atteint des proportions considérables. Le problème est encore compliqué par l'impossibilité, admise maintenant par tous, de détecter ces stocks avec une suffisante précision. Nous avons, par de trop longues intransigeances, largement dépassé ce *point of no return* que le représentant de la France, M. Jules Moch, signalait avec anxiété il y a plus de cinq ans. J'ajoute que le débat sur le désarmement s'est engagé à la présente session dans une atmosphère internationale moins favorable qu'aux neuvième et

dixième sessions. C'est, aux yeux de la délégation française, une raison de plus de poursuivre nos efforts, car, ainsi que l'a déclaré M. Jules Moch, représentant de la France, devant la Première Commission [828^{ème} séance], tout accord technique, même limité, est susceptible d'engager un début de détente politique, de restaurer un minimum de confiance. Au contraire, un échec, se superposant aux difficultés internationales, risque d'aggraver celles-ci.

15. La délégation française a suivi avec la plus grande attention la discussion très complète qui a eu lieu devant la Première Commission. Elle tiendra pour sa part, ainsi que M. Jules Moch l'a indiqué dans son intervention, le plus grand compte des intéressantes suggestions qui ont été faites par de nombreuses délégations. Nous estimons que la Commission a pris une décision sage en suggérant de renvoyer les différentes propositions faites devant la Première Commission à l'étude de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Nous sommes heureux que la Commission ait adopté à l'unanimité le projet de résolution rédigé dans ce sens [A/3514]. Les problèmes qui nous sont posés sont en effet d'une telle complexité qu'il est impossible d'en poursuivre la discussion à quatre-vingts.

16. Nous estimons que les chances sont aujourd'hui plus grandes que l'année dernière d'aboutir à un désarmement partiel, immédiatement réalisable. Le Gouvernement français a toujours été, en principe, favorable à un plan de désarmement général. Il est néanmoins disposé à accepter d'étudier des plans partiels ou même des mesures isolées, sous la seule réserve que ces mesures, séparées de leur contexte primitif, ne prendront pas, du fait de leur isolement, une valeur différente de celle qu'elles possédaient dans un plan d'ensemble.

17. Le dernier projet présenté par les Etats-Unis d'Amérique marque un grand pas dans la voie du rapprochement limité au désarmement actuellement contrôlable. De même, certains éléments de la proposition soviétique nous permettent d'espérer qu'une entente, portant à tout le moins sur certains secteurs bien définis, peut être réalisée. Mais nous ne nous dissimulons pas les difficultés et la complexité de cette tâche.

18. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement français est décidé à poursuivre inlassablement ses efforts en vue de réaliser tout le désarmement possible, en s'inspirant de la formule : Ni contrôle sans désarmement ; ni désarmement sans contrôle ; mais, progressivement, tout le désarmement actuellement contrôlable.

19. M. NOBLE (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais] : J'espère que le soutien unanime accordé au projet de résolution par la Première Commission sera confirmé ici. J'espère aussi que l'accord ainsi obtenu sera de bon augure pour les travaux de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité en 1957. Mon gouvernement attache la plus haute importance aux travaux de ces organismes. C'est pour cela qu'il m'a autorisé à inviter les autres membres du Sous-Comité à se rendre à Londres pour y reprendre leurs travaux, en les assurant que le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé à leur fournir toutes les facilités qui leur seront nécessaires. Je suis heureux d'annoncer que tous les gouvernements intéressés ont accepté cette invitation et que le Sous-Comité se réunira à Londres, le 18 mars 1957, sous réserve que les membres de la Commission du désarmement donnent leur accord.

20. Ainsi qu'il l'a clairement indiqué en maintes occasions, mon gouvernement est prêt à coopérer aussi

bien à un plan de désarmement complet, comme le plan proposé par le Royaume-Uni et la France, qu'à un plan de désarmement partiel, avec un contrôle approprié. Ce que nous voulons, c'est la suppression des obstacles qui demeurent encore, empêchant la mise en route d'un plan de désarmement concerté. C'est pourquoi nous espérons que cette année la Commission du désarmement et son Sous-Comité ne perdront pas leur temps à discuter dans l'abstrait de plans rivaux. Nous espérons qu'ils s'attaqueront à l'examen de questions précises telles que la réduction des armements, les méthodes applicables de contrôle et les explosions nucléaires expérimentales. Sur chacun de ces points, le Royaume-Uni se propose de faire des suggestions pratiques, et j'espère que, lorsque la Commission du désarmement fera son prochain rapport à l'Assemblée générale, elle pourra faire état d'un progrès réel.

21. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis se félicitent que la Première Commission ait adopté à l'unanimité le projet de résolution dont l'Assemblée générale, réunie en séance plénière, est maintenant saisie. Bien que ce projet de résolution concerne la procédure et ne porte pas sur les points litigieux, il est le résultat de la coopération de tous les Etats Membres, et cela est un signe encourageant. Nous espérons qu'il sera le prélude de négociations fructueuses au sein de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Les Etats-Unis attendent avec intérêt la reprise prochaine de ces négociations et sont disposés à renouveler leurs efforts afin d'aboutir à des accords valables comportant des garanties pour la réduction des forces armées et des armements.

22. Le débat qui a eu lieu à la Première Commission sera utile, nous en sommes convaincus, aux membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Les interventions ont été en général modérées et constructives, et se sont signalées dans l'ensemble par leur réalisme. On a souligné à plusieurs reprises la nécessité de prendre dès le début des mesures pratiques capables de nous dégager de l'impasse où nous nous trouvons actuellement. Le représentant de la Yougoslavie a clairement exprimé cette opinion quand il a déclaré :

"Tout ce que souhaite ma délégation, c'est que l'on étudie à fond toutes les possibilités de mesures initiales dans le domaine du désarmement afin d'en tirer parti; à notre avis, il serait à la fois pratique et réaliste, au stade actuel de la discussion, de rechercher des accords partiels."

D'autres orateurs ont également insisté à plusieurs reprises sur cette question des accords partiels.

23. Ma délégation adopte le même point de vue. Au début de la discussion sur le désarmement à la Première Commission [821ème séance], nous avons tracé les grandes lignes d'un programme réaliste qui tiendrait compte des diverses opinions fréquemment exprimées. Le programme d'action que nous avons proposé permettrait d'en finir avec la tendance actuelle qui est d'accroître les armements nucléaires, et de commencer à réduire les stocks existants grâce à une conversion, la production passée étant utilisée, sur le plan national ou international, à des fins non militaires et sous contrôle international.

* Cette déclaration a été faite à la 823ème séance de la Première Commission, le 16 janvier 1957, et ne figure intégralement que dans le compte rendu sténographique de cette séance. Seul le compte rendu analytique de la séance est publié dans les documents officiels.

24. La délégation des Etats-Unis a également proposé [A/C.1/783] un début de contrôle et de limitation des essais d'engins intersidéraux. Nous voulons par là provoquer l'examen de cette question avant que les perfectionnements futurs dans ce domaine ne viennent compliquer le problème du contrôle. Nous espérons qu'en coopérant dans nos efforts et notre action, nous pourrions empêcher le spectre que l'on a évoqué de se matérialiser. Nous faciliterions en même temps les progrès scientifiques dans le domaine des expériences intersidérales.

25. Nous sommes toujours persuadés qu'un accord rapide sur le plan Eisenhower d'inspection aérienne et sur le plan Boulganine d'inspection terrestre — appuyé de manière si nette par l'Assemblée générale à sa dixième session [résolution 914(X)] — servirait la cause de la paix et de la sécurité internationales.

26. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie demande à la Commission du désarmement de poursuivre l'examen de ces plans; le plan d'inspection aérienne, à mon avis, libérerait le monde de la crainte d'une attaque massive par surprise.

27. Avant de conclure, je tiens à souligner que les propositions des Etats-Unis [A/C.1/783] ne sont pas subordonnées à la solution préalable des problèmes politiques. Certains orateurs n'ont pas très justement défini la position des Etats-Unis à cet égard. Je tiens à préciser que les Etats-Unis sont disposés aujourd'hui à mettre fin, grâce à un système d'inspection efficace, à la course aux armements classiques et nucléaires, et à prendre des mesures importantes de protection contre toute attaque par surprise. Mon pays est disposé dès aujourd'hui à entreprendre la réduction des armements de type classique. Nous sommes prêts, une fois arrêtée la course aux armements nucléaires, à entreprendre la conversion qui permettra d'utiliser, sur le plan international, la production antérieure de matières fissiles à des fins non militaires. Nous sommes disposés à prendre toutes ces mesures avant même que soient réglés les problèmes politiques. Comme je l'ai déjà dit devant la Première Commission, nous croyons fermement pouvoir ainsi provoquer une détente dans la situation internationale et faciliter la solution des problèmes politiques les plus difficiles, solution indispensable à une paix juste et durable. La seule condition que nous posons est qu'un contrôle efficace permette de vérifier l'application des accords auxquels on aura abouti.

28. Les Etats-Unis s'engagent devant l'Assemblée à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur la question essentielle du contrôle des armements au cours des prochaines séances de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Nous partageons le sentiment d'urgence qui a été à maintes reprises exprimé devant l'Assemblée. Nous insisterons donc pour qu'un accord intervienne sur des mesures pratiques et des garanties en ce qui concerne le contrôle des armements, ce qui nous permettra de détourner les efforts de l'homme de la fabrication des armements pour les orienter vers des industries de paix.

29. M. ALDUNATE (Chili) [*traduit de l'espagnol*] : Le préambule de la Convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture contient une affirmation que nous devrions toujours avoir présente à l'esprit. Elle est conçue en ces termes :

"Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix."

30. Lorsque la Première Commission a examiné la question du désarmement, il est apparu une fois de plus que nous n'oublions que trop ce sage précepte. On y a parlé longuement de la nécessité de mettre fin à la course aux armements; on a cité des chiffres effrayants sur les dépenses d'armement; on a affirmé que les sommes dépensées pendant la deuxième guerre mondiale auraient permis à tous les hommes, sous toutes les latitudes, de posséder leur propre maison; on a montré de toutes les façons le danger que représente pour l'humanité la possibilité d'une troisième guerre mondiale menée cette fois à coups d'armes atomiques.

31. Cependant, toutes ces paroles ont été prononcées dans un esprit belliqueux, au milieu d'accusations mutuelles, d'affirmations ou de suppositions qui n'étaient pas précisément propres à créer un climat de paix. Certes, on ne s'est pas privé de protester avec force de son pacifisme, ni de se proclamer champion de la paix, mais en même temps on formulait des accusations blessantes, non pas contre un pays déterminé, mais contre un secteur entier de l'humanité, contre tout un hémisphère, contre un vaste ensemble de nations et de peuples. Nous n'avons cessé d'entendre avec regret des mots qui séparent et qui blessent, traduisant un désir persistant de créer des antagonismes. Nous avons entendu les représentants d'un groupe accuser les pays de l'autre groupe d'être responsables de tout le mal qu'il peut y avoir dans le monde et s'attribuer, en revanche, tout le bien et tout ce qui représente un progrès pour l'humanité. La pensée de ces représentants est agressive et, comme l'arme la plus destructrice, elle blesse la conscience de l'homme, engendrant la méfiance et déchainant les haines. Et tous, à des degrés divers, nous devons nous sentir coupables d'avoir participé à cette action négative.

32. A vrai dire, notre esprit n'est pas encore purifié; ainsi, il n'est pas encore à même de déterminer en nous, en tous les hommes, une attitude morale capable d'apporter à l'humanité une ère de paix véritable. Nous sommes encore pleins de tares. L'être humain n'a pas encore pu se libérer d'instincts, de tendances, de manies et de complexes qui le poussent quelquefois à commettre des folies incompréhensibles. Des forces primitives s'emparent de lui et le font revenir à une époque de barbarie, de brutalité sauvage. Ces forces se dissimulent sous un masque trompeur, mais elles ne sont au fond que désir d'hégémonie, égoïsme expansionniste, folie des grandeurs et complexe de messianisme, par lesquels s'exprime un désir subconscient de réduire les autres en esclavage. Et tout cela, fatalement, mène à la guerre.

33. Les grandes puissances devraient se convaincre qu'à l'avenir, on ne mesurera plus la grandeur d'un Etat horizontalement, selon l'étendue territoriale qu'il aura su acquérir, mais en fonction du bien-être, de la sécurité et de la paix qu'il dispensera à chacun de ses citoyens. La supériorité ne consistera pas à dominer les peuples, à vouloir leur imposer une façon de vivre sous prétexte de leur donner le bonheur, à tenter de leur inculquer de force un credo politique, économique ou social. Elle résidera dans la collaboration sans subordination, dans l'aide sans contrepartie, dans la diffusion de la culture, dans l'échange des connaissances techniques productives, dans le déploiement de toutes les énergies dont un peuple est capable en vue de développer l'œuvre de l'humanité. Ces puissances devront admettre que la recherche de l'hégémonie mène à la guerre et que la meilleure façon d'obtenir la paix est de laisser tous les peuples, sur tous les continents,

chercher eux-mêmes la voie du progrès et faire face eux-mêmes à leur propre destin. Pourquoi essayer de faire pression sur eux? Quelle puissance détient le secret de l'avenir? Qui peut prétendre être le seul dépositaire de la vérité?

34. Pour qu'une véritable ère de paix apparaisse, il ne suffira pas d'élaborer de simples plans de désarmement. C'est déjà une honte que l'homme n'ait pas su échapper à la nécessité de vivre armé, mais qu'il ne se résigne pas à désarmer, tout en ayant conscience des horreurs de la guerre, c'est un opprobre pour l'humanité. La méfiance, la peur et l'ambition l'aveuglent, et, s'il arrive à parler de désarmement, il exige des garanties, des contrôles, des inspections, car personne ne croit en la bonne foi des autres. Tout cela ne laisse pas d'être décourageant pour une humanité qui se targue d'avoir atteint les cimes les plus élevées de la pensée et qui, jour après jour, maîtrise avec audace, comme un dieu, les lois les plus inflexibles de la nature.

35. Mais le monde est ainsi fait, et l'on ne peut le modifier qu'au prix de longues années d'efforts. Nous ne pouvons changer, au rythme des progrès accomplis en physique ou en chimie, la mentalité agressive des hommes, leur intolérance, leur folie d'expansion. Il est difficile de guérir l'esprit de l'homme et sa méfiance malade. C'est pourquoi nous devons chercher des remèdes tels que le désarmement, le désarmement contrôlé, surveillé. Nous voulons tout bonnement nous mettre dans l'impossibilité matérielle de nous livrer à l'agression, mais, au moment où nous discutons ces éventualités, nous creusons entre nous des abîmes spirituels en formant des groupes hostiles, en constituant des pôles ennemis.

36. Nous voterons bien entendu pour le projet de résolution, mais ce sera avec un certain scepticisme, comme lorsque, sur l'ordre du médecin, on prive un toxicomane des stupéfiants qui le font périr. Nous voterons pour le projet, tout en étant convaincus que pour arriver à une véritable ère de paix, il faudra assainir la mentalité collective, la purifier des haines, des préjugés, des désirs d'hégémonie. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions créer un monde où les mots "réarmement" et "désarmement" ne seront plus que les souvenirs d'un cauchemar passé. Quand nous aurons effacé la guerre de notre esprit, nous n'aurons plus besoin de nous arracher périodiquement des mains les armes d'extermination.

37. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation de l'Union soviétique croit devoir présenter quelques observations touchant le projet de résolution relatif au désarmement qui va être mis aux voix. Les intérêts vitaux de tous les peuples du monde exigent l'arrêt de la course aux armements, l'interdiction de l'arme atomique et une réduction des forces armées et des armements. Ces mesures aideraient puissamment à la détente internationale en délivrant les peuples du lourd fardeau des dépenses militaires et de la crainte d'une guerre atomique.

38. Malheureusement, la Première Commission n'a pu aboutir à un accord sur l'adoption de mesures concrètes et pratiques de désarmement.

39. Le projet de résolution adopté par la Première Commission se borne à renvoyer à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité toutes les propositions qui ont été présentées à l'Organisation, ce qui laisse intact le problème du désarmement. Ces résultats, manifestement insuffisants, du débat sur le désarme-

ment s'expliquent avant tout par l'attitude d'un certain nombre de délégations, et surtout de celles des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Ces délégations se sont refusées à l'élaboration d'un accord sur le fond de la question. On ne peut manquer de rapprocher cette attitude des mesures que les Etats-Unis ont adoptées, ces derniers temps, pour étendre encore les préparatifs de guerre, continuer la course aux armements et intensifier la préparation à la guerre atomique.

40. La délégation de l'Union soviétique, qui comptait parmi les auteurs du projet de résolution présenté à la Première Commission, votera pour ce texte. Elle espère que la Commission du désarmement et son Sous-Comité tiendront compte, cette fois-ci, du vœu des peuples et prendront des mesures efficaces pour résoudre le problème du désarmement.

41. Pour que les travaux ultérieurs de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité aboutissent sans délai inutile, ces organes doivent s'attacher avant tout aux propositions qui sont réellement de nature à conduire à des mesures pratiques de désarmement et sur lesquelles il s'est produit un rapprochement des positions des parties.

42. A cet égard, je voudrais rappeler brièvement à l'Assemblée générale les propositions du Gouvernement de l'Union soviétique [A/3366]. Elles tiennent compte de plusieurs propositions des puissances occidentales et fournissent, à ce titre, une bonne base aux négociations et à la conclusion d'un accord sur le désarmement.

43. L'Union soviétique n'a jamais cessé de préconiser une réduction substantielle des forces armées et des armements, l'interdiction de l'arme nucléaire et l'organisation d'un contrôle international qui assure l'application de mesures pratiques de désarmement. Comme elle l'a déclaré à maintes reprises, l'Union soviétique est prête à négocier simultanément sur toutes les questions du désarmement et à conclure à cet effet une convention internationale. D'autre part, indépendamment d'une telle convention générale et sans en attendre la conclusion, l'Union soviétique est prête à souscrire à l'adoption de certaines mesures partielles propres à arrêter la course aux armements et à faciliter la solution du problème du désarmement général et de l'interdiction de l'arme nucléaire.

44. Le problème le plus actuel est celui que posent l'interdiction de l'arme nucléaire et l'élimination de la menace d'une guerre d'extermination où l'on emploierait l'arme atomique, l'arme à l'hydrogène et d'autres engins de destruction massive.

45. Comme l'une des premières mesures à prendre à cet égard, le Gouvernement de l'Union soviétique propose d'appliquer, en l'espace de deux ans, l'interdiction de l'arme nucléaire, d'en cesser la production, d'en interdire l'emploi et de détruire complètement les stocks de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène. Une première mesure concrète et encourageante dans cette voie serait la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. L'accord relatif à l'interdiction des essais d'armes nucléaires pourrait être appliqué avant que les puissances ne s'entendent sur les questions générales du désarmement.

46. Il s'agit là d'une mesure réaliste, en ce sens qu'elle n'exige pas l'institution d'un système spécial de contrôle; en effet, dans l'état actuel de la science, les explosions nucléaires peuvent être enregistrées par des instruments appropriés, installés très loin du lieu des essais.

47. La délégation soviétique a saisi l'Organisation des Nations Unies d'une proposition à cet effet et elle compte que celle-ci sera dûment accueillie par la Commission du désarmement et son Sous-Comité. Il va de soi qu'un accord sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires constituerait une mesure pratique importante sur la voie de l'interdiction complète de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, ce qui répond entièrement aux espoirs et à l'attente de l'humanité tout entière.

48. La délégation de l'Union soviétique tient également à attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les propositions du Gouvernement soviétique qui se rapportent aux armements de type classique et qui sont exposées dans la déclaration du 17 novembre 1956 [A/3366]. L'Union soviétique propose de ramener, en deux ans, les forces armées de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et des Etats-Unis d'Amérique à 1 million ou 1.500.000 hommes pour chacun de ces Etats et celles du Royaume-Uni et de la France à 650.000 hommes pour chacun de ces Etats.

49. La première année, les forces armées de l'Union soviétique, celles de la République populaire de Chine et celles des Etats-Unis d'Amérique seraient réduites à 2.500.000 hommes pour chacun de ces pays; celles du Royaume-Uni et celles de la France, à 750.000 hommes chacun. Ces propositions tiennent compte de la position des autres membres du Sous-Comité, qui avaient formulé des propositions analogues. Bien entendu, la mise en œuvre de cette réduction devra faire l'objet d'un contrôle international efficace.

50. Le Gouvernement de l'Union soviétique a déposé une série d'autres propositions constructives sur lesquelles je n'insisterai pas. Elles doivent permettre de passer rapidement des discussions théoriques aux mesures pratiques de désarmement. La délégation de l'Union soviétique espère que toutes les propositions de son gouvernement seront examinées avec l'attention requise par la Commission du désarmement et son Sous-Comité.

51. Le Commission du désarmement et son Sous-Comité seront également saisis de la proposition soviétique [A/C.1/L.164] tendant à élargir la composition de ces organes. Au cours des débats de la Première Commission, on a fait valoir la nécessité d'intensifier l'activité de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité et de rehausser leur autorité et leur prestige. A l'heure actuelle, le Sous-Comité comprend les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Canada et l'Union soviétique. En dehors de l'Union soviétique, tous les membres du Sous-Comité sont membres actifs du bloc agressif de l'Atlantique nord, bloc militaire qui exige des Etats participants, non pas qu'ils réduisent leurs armements, mais qu'ils accélèrent la course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire.

52. Cette composition restreinte et ce caractère partiel de la Commission et surtout du Sous-Comité, compliquent et entravent leurs travaux. L'élargissement de la Commission et du Sous-Comité, proposé par l'Union soviétique, doit leur donner un caractère plus objectif et plus représentatif, ce qui répond, sans aucun doute, aux intérêts de l'Organisation des Nations Unies et à ceux du maintien et de la consolidation de la paix.

53. De plus, le projet de résolution adopté par la Première Commission invite la Commission du désarmement et son Sous-Comité à examiner la question de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale ou d'une conférence générale du

désarmement. La convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée ou d'une conférence internationale sur les questions du désarmement permettrait à tous les pays d'unir leurs efforts en vue d'aboutir à un accord sur ce problème international capital, dont le règlement est attendu par les peuples de tous les pays du monde, grands ou petits, et qui constitue le plus important et le plus urgent de tous les problèmes internationaux.

54. La solution du problème du désarmement exige les efforts conjugués de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et avant tout de ceux qui disposent des forces armées les plus importantes. L'Organisation des Nations Unies et ses organes, la Commission du désarmement et le Sous-Comité, qui sont chargés de poursuivre la recherche d'une solution du problème du désarmement, doivent accomplir leur devoir envers les peuples, qui réclament avec insistance l'arrêt de la course aux armements et l'adoption de mesures pratiques de réduction des armements et des forces armées et d'interdiction de l'arme nucléaire.

55. Considérant qu'il importe de faciliter au maximum l'obtention de résultats pratiques au cours des négociations qui vont avoir lieu au sein du Sous-Comité de la Commission du désarmement, le Gouvernement soviétique a proposé que cette session du Sous-Comité se tienne à l'échelon des ministres des affaires étrangères, avec la participation de hauts fonctionnaires des départements militaires — de préférence les chefs des états-majors — ainsi qu'avec le concours d'experts des questions économiques et financières.

56. La délégation de l'Union soviétique espère que cette proposition, qui vise à contribuer de la façon la plus efficace à la solution du problème du désarmement, aura l'appui des autres Etats qui font partie du Sous-Comité.

57. Conformément aux principes qui guident sa politique extérieure de paix, l'Union soviétique a toujours préconisé et elle préconisera constamment la cessation de la course aux armements et l'interdiction totale de l'arme nucléaire. Elle continuera à déployer ses efforts pour obtenir au plus tôt une solution du problème du désarmement, problème qui présente une importance capitale pour le maintien et la consolidation de la paix, pour l'affectation de toutes les ressources virtuelles de l'humanité à des tâches pacifiques et pour l'accroissement du bien-être des peuples. Il faut, non pas relâcher, mais intensifier les efforts des peuples dans la lutte pour le désarmement et contre une nouvelle guerre. Tel est, à nos yeux, le devoir immédiat de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

58. M. BERNARDES (Brésil) [traduit de l'anglais] : Je voudrais saisir cette occasion pour parler une fois encore d'un fait que j'ai mentionné dans ma déclaration à la 82^{ème} séance de la Première Commission, et qui, me semble-t-il, est de nature à favoriser l'aboutissement de nos efforts en vue du désarmement. Je veux parler de l'adoption unanime du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des mesures qui sont prises en ce moment pour mettre sur pied cette agence aussi rapidement que possible.

59. Le Statut de l'Agence prévoit un système de contrôle et d'inspection tendant à assurer que les matières fissiles destinées à des fins pacifiques ne seront pas détournées vers des buts militaires. Je crois que, si nous parvenons à appliquer ce système et à le faire fonctionner, nous y gagnerons une certaine expérience et, peut-être, la confiance nécessaire pour étendre un

système de contrôle et d'inspection au domaine beaucoup plus vaste du désarmement.

60. Si nous désirons parvenir à ces résultats, il importe que l'Agence internationale de l'énergie atomique commence à fonctionner aussitôt que possible. A cette fin, il est essentiel que le plus grand nombre de gouvernements possible ratifient le Statut dans un proche avenir. Je pense qu'il peut être utile de rappeler à l'Assemblée qu'il importe que les gouvernements prennent cette décision sans délai.

61. M. SAWADA (Japon) [traduit de l'anglais] : Je voudrais parler brièvement du projet de résolution dont nous sommes actuellement saisis. Ce projet a été adopté à l'unanimité par la Première Commission et nous espérons que la Commission du désarmement et son Sous-Comité parviendront enfin à un accord de caractère pratique et efficace au cours des prochaines délibérations que recommande le projet de résolution. J'ai bon espoir que l'Assemblée générale, à son tour, appuiera à l'unanimité le projet de résolution, afin que la volonté forte et unie de cette assemblée soutienne les organes chargés de sa mise en œuvre.

62. Le projet de résolution recommande que la Commission du désarmement et son Sous-Comité étudient sans tarder les diverses propositions relatives au désarmement. Je relève en particulier la proposition présentée, le 18 janvier 1957, par les Gouvernements du Canada, de la Norvège et de mon propre pays [A/C.1/L.162], proposition relative aux explosions nucléaires expérimentales. Au cours des débats de la Première Commission, j'ai souligné [823^{ème} séance] le danger de la radio-activité qui résulte de ces explosions, où qu'elles se produisent. La Commission est pleinement consciente du danger qu'elles représentent pour la sécurité des générations actuelles et futures ainsi que des répercussions qu'elles peuvent avoir sur la vie économique des nations. Ma délégation, d'accord avec celles du Canada et de la Norvège, a présenté une proposition tendant expressément à traiter ce problème dans le cadre de la situation internationale actuelle. C'est une proposition empreinte de modération et pourtant nous sommes convaincus, en la présentant, que c'est la seule qui soit pratique, efficace et acceptable pour toutes les nations. Je puis dire, d'ailleurs, que les membres de la Commission, par l'appui chaleureux qu'ils lui ont réservé, ont abondamment prouvé qu'ils en reconnaissent le bien-fondé. Permettez-moi de répéter que cette proposition constitue véritablement un premier pas dans la voie de l'abolition des essais d'armes nucléaires et, enfin, de l'élimination de la guerre atomique.

63. Je tiens à souligner à cette occasion la vive préoccupation qu'éprouvent le gouvernement et le peuple du Japon devant la poursuite d'essais atomiques, et leur désir profond de voir écarter bientôt tout danger nucléaire. Il est urgent, en vérité, que cessent les explosions expérimentales. Il ne faut pas qu'un accord sur cette question soit retardé jusqu'au jour où une convention générale sur le désarmement aura été conclue. Ma délégation est convaincue que la proposition des trois puissances, mentionnée dans le projet de résolution, mérite, par sa nature même, de retenir immédiatement et sans délai l'attention de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Notre opinion a été chaleureusement accueillie à la Première Commission par les Etats-Unis et d'autres délégations. Mon gouvernement n'est pas représenté à la Commission du désarmement ni à son Sous-Comité, mais nous sommes certains que ces organes sauront se montrer dignes de

la confiance que nous plaçons en eux. L'Organisation des Nations Unies, qu'il me soit permis de le dire, ne saurait se permettre de décevoir l'opinion publique, non seulement du Japon, mais du monde entier.

64. Persuadée que la Commission du désarmement et son Sous-Comité progresseront utilement dans la voie du désarmement et, partant, dans celle de l'interdiction des explosions nucléaires et de l'élimination de la guerre atomique, ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont la Première Commission recommande l'adoption.

65. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres orateurs, nous passerons au vote sur le projet de résolution présenté par la Première Commission [A/3514].

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

66. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais) : L'adoption à l'unanimité de cette résolution constitue un pas en avant encourageant pour la recherche d'une solution au problème si délicat et si difficile du désarmement. A cet égard, je voudrais dire quelques mots d'une autre mesure adoptée il y a près de quatre mois par l'Organisation des Nations Unies dans cette même salle. Je veux parler de l'adoption à l'unanimité du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, par la Conférence des 81 nations qui a élaboré le texte définitif de ce statut. Bien que les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernent exclusivement l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'unanimité réalisée lors de sa création doit être un encouragement pour l'Assemblée générale dans la lutte longue et difficile qu'elle mène pour trouver une solution au problème du désarmement.

67. Lorsque le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Eisenhower, a proposé pour la première fois à l'Assemblée générale, à sa huitième session [470ème séance], son nouveau plan pour résoudre les problèmes posés par la maîtrise de l'énergie atomique par l'homme, il faisait allusion à l'ensemble de la question de l'emploi

et du contrôle de cette immense force nouvelle. L'enthousiasme avec lequel son idée a été reprise par toutes les nations a été mis en lumière tout d'abord par l'immense succès qu'a rencontré la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tenue à Genève en 1955. Les mesures prises pour créer une agence permanente ont confirmé cet enthousiasme et cette volonté.

68. Le fait que tous les gouvernements intéressés aient donné leur accord à l'établissement, dans le Statut de cette agence, d'un système de contrôle et de garanties en régissant les activités présente pour nous un intérêt tout particulier au moment où nous traitons du désarmement; en effet l'expérience acquise dans ce domaine relativement limité peut nous fournir la clef de certains problèmes du désarmement et nous donner l'expérience et la confiance nécessaires pour aller de l'avant dans le domaine du désarmement lui-même.

69. Je crois qu'il est généralement reconnu que la création rapide de l'Agence internationale de l'énergie atomique est de la plus haute importance. C'est pourquoi je me permets de rappeler aux délégations que, quoique le Statut ait déjà été signé par les représentants de 80 nations, l'Agence ne peut voir le jour avant le dépôt du nombre requis d'instruments de ratification et que son succès et son influence dépendent du nombre de ces ratifications.

70. Je suis informé que la Commission préparatoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique avait exprimé l'espoir de voir la première conférence générale de l'Agence se réunir au cours de l'année 1957. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour suggérer aux membres de l'Assemblée de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer la ratification du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, selon les dispositions constitutionnelles en vigueur dans leurs pays respectifs.

La séance est levée à 16 h. 30.